

First Phosphate fournit une mise à jour complète de l'entreprise

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 30 mai 2023) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (FSE : KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a fait d'importants progrès afin de devenir un chef de file nord-américain dans le secteur des batteries lithium fer phosphate (« LFP ») et pour établir la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada, comme la vallée des batteries LFP de l'Amérique du Nord.

La Société organisera un webinaire en direct le mardi 30 mai 2023 à 12h00 HNE pour discuter plus en détail de cette mise à jour et répondre aux questions des actionnaires. Veuillez-vous inscrire à l'adresse suivante :

https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_ip2_w8KrTD6CmvAVchJcEg

L'événement sera mené par notre directeur général, John Passalacqua. Notre président, Peter Kent, a fourni ce bref résumé préenregistré aux actionnaires qui ne pourraient pas assister à l'événement en direct : <https://www.youtube.com/watch?v=9DRAthsDEQQ>

L'entreprise a atteint les objectifs suivants en 2023 :

- Cotation de ses actions à la Bourse des valeurs canadiennes (« CSE ») et à la Bourse de Francfort (« FSE »), offrant ainsi à ses actionnaires une visibilité et une liquidité mondiales. Notre président, Peter Kent, a prononcé un discours lors de la séance d'ouverture de la CSE à la convention PDAC à Toronto.
- Signature d'un protocole d'accord avec Prayon SA (« Prayon »), le leader mondial de la production et de la technologie de l'acide phosphorique purifié (« PPA »), basé en Belgique. Ce partenariat promet d'accélérer nos opérations en nous permettant d'écouler notre concentré de phosphate, d'accéder à la technologie PPA et à des horizons de production de matériau actif de cathode LFP (« Mac LFP ») : <https://firstphosphate.com/fr/PrayonSA>
- Lancement d'une évaluation économique préliminaire (« EEP ») sur notre propriété du Lac-à-l'Original, suite à l'achèvement d'une étude positive selon l'instrument national 43-101 : <https://firstphosphate.com/fr/LacOriginal43-101.pdf>
- Obtention d'un concentré de phosphate de haute pureté de 40,2 % à un taux de récupération de 91,4 % grâce à des essais métallurgiques réalisés dans les laboratoires de SGS Canada Inc. à Québec (« SGS Québec »). Obtention d'une forte récupération secondaire d'ilménite (titane) et de magnétite (fer) liées au LFP : https://firstphosphate.com/fr/SGS_Mineralogy.pdf
- Achèvement d'une étude minéralogique approfondie réalisée en collaboration avec l'Université Queen's qui a conclu que le gisement du Lac-à-l'Original est une source potentielle de phosphate nord-américain conforme aux critères ESG pour l'industrie des batteries LFP. Les mines de phosphate ne sont pas connues pour être axées sur les critères ESG. Lac-à-l'Original pourrait être l'une des premières : https://firstphosphate.com/fr/Queens_Mineralogy.pdf
- Obtention d'intersections à haute teneur en phosphate le long d'un corridor magnétique de 2 000 m comportant de multiples couches phosphatées lors des opérations de forage chez le projet Begin-Lamarche. Ces teneurs en phosphate sont parmi les plus élevées jamais trouvées dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada. Cette propriété est située à seulement 75 km du port en eau profonde de Saguenay et à proximité de nombreuses infrastructures existantes. Begin-Lamarche est désormais la deuxième propriété de phosphate sur laquelle la Société concentre ses efforts de développement : <https://firstphosphate.com/fr/BeginLamarche>
- Signature d'un accord de licence avec Integrals Power Limited (« IPL ») du Royaume-Uni, qui

permettra la fabrication de Mac LFP dans toutes les installations de la Société en Amérique du Nord. IPL validera et homologuera également le PPA et le sulfate de fer produits par First Phosphate dans son processus de production de Mac LFP:

<https://firstphosphate.com/fr/IntegralsPower>

- Établissement d'un partenariat stratégique avec la Conférence régionale des préfets du Saguenay-Lac-Saint-Jean (« CRP ») et le Comité de maximisation des retombées économiques régionales (« CMAX »). Cette entente confère à la Société le statut de projet réputé majeur dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec et l'accès à l'ensemble des expertises industrielles locales et régionales, privées et gouvernementales :
<https://firstphosphate.com/fr/CRP-CMAX>
- Présentation d'un discours par notre directeur général, John Passalacqua, sur l'avenir du phosphate et l'opportunité des batteries LFP pour l'industrie mondiale du phosphate lors de la conférence CRU Global Phosphates 2023 à Istanbul, en Turquie : <https://firstphosphate.com/fr/Cru-Group>
- Réalisation d'un placement privé sursouscrit de 2 339 152 \$ dont la participation de la direction et du conseil d'administration s'est élevée à 456 380 \$:
<https://firstphosphate.com/fr/PrivatePlacement>

Jalons pour le reste de l'année 2023 :

- Compléter l'évaluation économique préliminaire (« EEP ») au Lac-à-l'Original afin d'avoir la possibilité d'avancer la propriété directement à l'étude de faisabilité en 2024.
- Publier les résultats finaux de notre programme de forage de l'hiver 2022 à Bégin-Lamarche, puis poursuivre un programme de forage d'été afin d'établir un premier calcul de la ressource selon l'instrument national 43-101 en 2024.
- Commencer un programme de prospection et de reconnaissance géologique sur nos propriétés « bluesky » Alex, Brochet, Larouche et Perron où de fortes indications de phosphate ont été trouvées.
- Travailler avec SGS Québec pour démontrer la séparation à l'échelle démonstration de l'apatite, de l'ilménite et de la magnétite afin de créer trois récupérations distinctes et commercialisables.
- Travailler avec Prayon pour lancer la production à l'échelle démonstration de l'acide phosphorique purifiée (« PPA ») de qualité batterie à partir de concentré de phosphate provenant des propriétés minières de First Phosphate afin de répondre aux demandes d'échantillons des clients pour un PPA nord-américain produit localement.
- Étudier la création de matières premières pour les batteries LFP, telles que le sulfate de fer et la poudre de fer (à partir de nos récupérations secondaires d'ilménite et de magnétite), afin de répondre aux demandes d'échantillons des clients.
- Augmenter le rendement des récupérations secondaires d'ilménite (titane) et de magnétite (fer) afin d'accroître le potentiel économique de notre ressource minérale du Lac-à-l'Original.
- Poursuivre le plaidoyer en faveur du développement de la région du Saguenay-Lac-St-Jean (Québec) pour en faire la Vallée de la batterie de l'Amérique du Nord, en s'appuyant sur le discours prononcé par notre directeur général en novembre 2023 devant la Fédération des chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean :
<https://firstphosphate.com/fr/ChambresCommerce>
- Poursuivre le plaidoyer en faveur de l'inclusion du phosphate dans les listes de minéraux critiques du Québec, du Canada et des États-Unis. S'appuyer sur le fait que le phosphate figure déjà sur la

liste des minéraux critiques de l'Ontario et de l'Union européenne.

Objectif stratégique actuel:

La Société reste concentrée sur la création de valeur en amont par le développement de ses actifs miniers vers des mines de phosphate qui vont extraire et concentrer l'apatite des roches ignées contenant du phosphate.

La récupération primaire prévue sera un concentré de phosphate pur à plus de 40 %, idéal pour la création de grandes quantités de PPA conformes aux normes ESG pour l'industrie des batteries LFP.

Les récupérations secondaires d'ilménite (~39% TiO₂) et de magnétite (~68% Fe) effectuées par la société réduiront considérablement les coûts de production du concentré de phosphate. Nous étudions également la possibilité de transformer ces récupérations secondaires en sulfate de fer et en poudre de fer : il s'agit de matériaux tout aussi précieux dans le processus de production de Mac LFP qui sont rares en Amérique du Nord.

Dans la transformation intermédiaire, la Société a l'intention de travailler avec des partenaires de classe mondiale pour produire le PPA et Mac LFP. Prayon et IPL sont les premiers de ces partenaires dans ce secteur. La Société est disposée à nouer d'autres relations complémentaires et à valeur ajoutée dans le secteur de la transformation intermédiaire.

Les clients ultimes en aval de Mac LFP seront les producteurs de cellules de batteries LFP et de blocs de batteries, ainsi que les fabricants OEM de véhicules électriques, d'unités de stockage d'énergie de petite ou grande taille et d'autres appareils électriques.

La Société a l'intention de déployer une approche prudente fondée sur le partenariat pour passer de l'exploration à la production de Mac LFP, en travaillant avec les meilleurs partenaires au monde.

Avantage concurrentiel fondamental :

Les actifs miniers de phosphate de la Société couvrent un district entier de 1 500 km² dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, où l'on trouve 1 % de la roche phosphatée d'anorthosite ignée la plus rare et la plus pure au monde. La Société détient plus de 15 indices de phosphate élevé dont le développement va du stade de l'exploration jusqu'au niveau de l'étude économique préliminaire (EEP)

En déployant la technologie de traitement du phosphate éprouvée et de classe mondiale de notre partenaire Prayon, la Société estime qu'environ 90 % de la production de concentré de phosphate pourra être transformée en PPA conforme aux normes ESG pour la production de Mac LFP pour les batteries LFP. D'autres mines de phosphate sédimentaire en Amérique du Nord ont une ressource de phosphate qui s'épuise et ne peuvent convertir qu'un pourcentage beaucoup plus faible de leur roche phosphatée en PPA à une échelle économique.

Les futures mines de phosphate igné de la Société, plus petites, à plus bas investissement Capex et axées sur l'ESG, devraient produire d'importants volumes de PPA à haute valeur ajoutée pour l'industrie des batteries LFP. Leur empreinte minière devrait être 8 à 10 fois moins grande que celle d'une mine de phosphate de roche sédimentaire traditionnelle. Cela permettra de se rapprocher des infrastructures existantes et de la main-d'œuvre locale et de réduire l'empreinte carbone, ce qui diminuera les coûts de production variables et permettra de réaliser des gains ESG importants.

Compte tenu de la grande pureté et de la faible teneur en soufre et en éléments trace de notre phosphate igné, la Société est en mesure de créer un plan d'économie circulaire complet autour de ses mines et de ses installations de traitement. Nos mines ne produiront pas de piles de résidus de traitement de gypse radioactifs, comme c'est le cas dans la plupart des autres mines de phosphate sédimentaire actuellement en production dans le monde.

La Société est en mesure de créer de nouvelles mines entièrement dédiées à l'industrie des batteries LFP, ce qui permettra d'introduire sur le marché une nouvelle production de phosphate conforme aux normes ESG sans menacer la compétitivité de l'industrie alimentaire ou de l'industrie des engrais. En outre, nos mines de phosphate n'auront qu'un lien limité, voire aucun lien, avec l'industrie alimentaire ou celle des engrais.

En conclusion, l'entreprise est en mesure de se concentrer spécifiquement sur la production de phosphate de qualité technologique pour l'industrie des batteries LFP et de se concentrer sur le client technologique en aval dans les secteurs de la fabrication de véhicules électriques et du stockage d'énergie à grande échelle.

Mise à jour des partenariats :

Port de Saguenay : des études initiales ont été menées sur l'emplacement possible des futures opérations de la Société au port, y compris l'évaluation d'un bâtiment chauffé existant pour une éventuelle usine pilote de Mac LFP. La récente allocation budgétaire de 105,5 millions de dollars par le gouvernement du Québec pour l'amélioration de l'infrastructure du port est encourageante. De plus, nous soutenons la nouvelle initiative du port de se présenter comme le prochain centre de batteries du Québec après Bécancour. Cela attirera d'autres partenaires potentiels de l'industrie des batteries à s'installer à côté d'éventuelles installations de First Phosphate et à créer un écosystème vital de batteries au port : <https://firstphosphate.com/fr/PortSaguenay>

Prayon SA : la Société tient des réunions hebdomadaires avec la direction de Prayon. Les parties évaluent avec prudence les possibilités qui s'offrent à elles pour le développement des principaux domaines mentionnés dans notre protocole d'accord initial : « offtake » du concentré de phosphate ; partenariat technologique PPA ; partenariat pour la production de Mac LFP. La Société est en train de préparer un échantillon de 1 000 kg de concentré de phosphate qui sera envoyé à Prayon pour être transformé en PPA afin de répondre aux demandes d'échantillons des clients : <https://firstphosphate.com/fr/PrayonSA>

Integrals Power Limited (IPL) : IPL a conclu un financement en mars 2023 et a depuis déménagé dans une nouvelle installation plus grande pour commencer à construire son usine pilote. Une fois les travaux terminés, First Phosphate fournira des échantillons de son PPA et de son sulfate de fer qui seront utilisés dans le cadre du processus d'homologation des matières premières d'IPL. IPL devrait produire le Mac LFP et tester des cellules de batterie LFP en utilisant les matières premières de First Phosphate au cours de l'année 2024 : <https://firstphosphate.com/fr/IntegralsPower>

Queen's University : La première étude initiée dans le cadre du partenariat avec le Pufahl Research Group a conclu que " les faibles concentrations d'éléments traces délétères et de minéraux sulfurés font du gisement du Lac-à-l'Original une source attrayante et hautement probable de phosphate nord-américain conforme aux normes ESG pour l'industrie des batteries LFP ". La Société étudie la possibilité d'étendre des études minéralogiques similaires à sa propriété en développement "Bégin-Lamarche" : https://firstphosphate.com/fr/Queens_Mineralogy.pdf

Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord : En tant que membres de la Chambre de commerce, nous applaudissons l'initiative de la Chambre, de Promotion Saguenay et de Port Saguenay de se rendre à Skellefteå, en Suède, afin d'explorer comment une région nordique à l'héritage industriel similaire a émergé en tant qu'importante vallée de production de batteries. L'entreprise a été invitée à contribuer à l'idée de développer la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec pour en faire la vallée des batteries LFP de l'Amérique du Nord lors de son allocution de novembre 2023 devant le Regroupement des Chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean ; <https://firstphosphate.com/fr/ChambresCommerce>

Partenariats émergents : Notre stratégie de partenariat est en constante évolution. Nous avons conclu de nombreux accords de non-divulgence (« NDA ») avec des entités des secteurs suivants : mines, phosphates, technologie de production de LFP, fabrication de véhicules électriques ("EV") et stockage

d'énergie à grande échelle. La Société souhaite travailler avec les meilleurs partenaires au niveau mondial et procède avec prudence dans toutes les discussions de partenariat en cours. La Société informera les actionnaires dès que les relations auront atteint leur pleine maturité.

Participation aux prochaines conférences :

First Phosphate continue d'être invitée à participer activement aux événements de l'industrie. Notre DG s'adressera aux délégués à la conférence lors des événements suivants :

- Benchmark Battery Gigafactories USA 2023 (Washington DC, USA) (8-9 juin 2023)
<https://www.benchmarkminerals.com/events>
- Critical Minerals Industry Summit II (Toronto, Canada) (14-15 juin)
<http://www.CriticalMineralsSummit.com>
- Mining Investment Event of the North (Québec, Canada) (19-21 juin)
<https://vidconferences.com/conferences-events/in-person/tier-1-mining-conference>

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est chef géologue de First Phosphate et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

À propos de First Phosphate Corp

First Phosphate est une Société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Peter Kent, Président
peter@firstphosphate.com
Tel: +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Follow First Phosphate:

Twitter: <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations relatives à : l'engagement de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; le développement proposé par la Société de ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; l'organisation par la Société d'un événement en direct aux fins et dans les délais indiqués ; le gisement du Lac-à-l'Original pouvant être l'une des premières sources de phosphates nord-américains conformes aux normes ESG pour l'industrie des batteries LFP ; les partenariats de la Société et les énoncés prospectifs énoncés dans le présent communiqué de presse ; les partenariats de la Société et leurs objectifs déclarés, y compris les partenariats d'IPL, de Prayon, de l'Université Queen's, de SGS Québec, de CRP et de CMAX ; l'atteinte prévue par la Société de ses jalons pour le reste de l'année 2023, tel qu'indiqué dans les présentes à la rubrique Jalons pour le reste de l'année 2023 ; le développement par la Société de ses actifs miniers dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, les taux de récupération primaire du phosphate et les taux de récupération secondaire des minéraux auxiliaires prévus ; l'intention de la Société de produire du PPA et du Mac LFP ; l'approche partenariale de la Société pour passer de la mine à la production de matière active cathodique LFP ; la capacité anticipée de la Société à se rapprocher des infrastructures existantes et de la main-d'œuvre locale et à réduire l'empreinte carbone afin de diminuer les coûts de production variables et de fournir un gain environnemental et social important ; la capacité anticipée de la Société à créer un plan complet d'économie circulaire autour de ses mines et installations de traitement ; la capacité anticipée de la Société à créer de nouvelles mines du futur entièrement dédiées à l'industrie des batteries LFP qui apporteront une nouvelle production de phosphate conforme à l'ESG sur le marché sans poser de menace concurrentielle à l'industrie alimentaire ou des engrais et ses mines de phosphate ayant une relation limitée ou nulle avec l'industrie alimentaire ou des engrais ; les avantages associés à la nouvelle initiative du port de Saguenay de se présenter comme le prochain centre de batteries du Québec après Bécancour ; la prévision de la Société d'envoyer un échantillon de 1 000 kg de concentré de phosphate à Prayon pour traitement ; les plans de la Société de fournir des échantillons de son PPA et de son sulfate de fer à utiliser dans le processus d'homologation des matériaux d'entrée de l'IPL ; les plans de la Société pour déterminer si elle doit étendre des études minéralogiques similaires à sa propriété en développement Bégin-Lamarche ; les plans de la Société pour participer à des conférences pour les objectifs et les calendriers indiqués dans le présent document sous la rubrique Participation à des conférences à venir.

Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse reposent sur certaines hypothèses et sur des événements futurs attendus, à savoir : la capacité de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; la capacité de la Société à organiser un événement en direct aux fins et dans les délais prévus ; la capacité de la Société à développer son gisement du Lac-à-l'Original pour en faire l'une des premières sources de phosphates nord-américaines pour l'industrie des batteries LFP ; la capacité de la Société à réaliser ses partenariats et à atteindre les objectifs fixés, y compris les partenariats avec IPL, Prayon, l'Université Queen's, SGS Québec, CRP et CMAX ; la capacité de la Société à réaliser ses jalons pour le reste de l'année 2023, tel qu'indiqué dans les présentes sous la rubrique Jalons pour le reste

de l'année 2023 ; la capacité de la Société à développer ses actifs miniers dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, la capacité de la Société à réaliser ses taux de récupération primaire du phosphate et ses taux de récupération secondaire des minéraux auxiliaires, tel qu'indiqué ; la capacité de la Société à concrétiser son intention de produire du PPA et du Mac LFP ; la capacité de la Société à concrétiser son approche fondée sur le partenariat pour passer de la mine à la production de matière active cathodique LFP ; la capacité de la Société à se rapprocher des infrastructures existantes et de la main-d'œuvre locale et à réduire l'empreinte carbone afin de diminuer les coûts de production variables et d'obtenir un gain environnemental et social important ; la capacité de la Société à créer un plan complet d'économie circulaire autour de ses mines et de ses installations de traitement ; l'incapacité de la Société à créer de nouvelles mines du futur entièrement dédiées à l'industrie des batteries LFP qui apporteront une nouvelle production de phosphate conforme à l'ESG sur le marché sans poser de menace concurrentielle à l'industrie alimentaire ou des engrais et ses mines de phosphate ayant une relation limitée ou inexistante avec l'industrie alimentaire ou des engrais ; la capacité de la Société à tirer profit des avantages associés à la nouvelle initiative du port de Saguenay de se présenter comme le prochain centre de batteries du Québec après Bécancour ; la capacité de la Société à traiter et à envoyer un échantillon de 1 000 kg de concentré de phosphate à Prayon aux fins de traitement ; la capacité de la Société à réaliser ses plans de fournir des échantillons de son PPA et de son sulfate de fer qui seront utilisés dans le processus d'homologation des matériaux d'entrée de l'IPL ; la capacité de la Société à étendre des études minéralogiques similaires à sa propriété en développement de Bégin-Lamarche ; la capacité de la Société à réaliser ses plans de participation à des conférences pour les objectifs et les échéanciers énoncés dans le présent document sous la rubrique Participation à des conférences à venir.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté à la pleine norme ESG sous une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; l'incapacité de la Société à organiser un événement en direct aux fins énoncées et dans les délais énoncés ; l'incapacité de la Société à développer son gisement du Lac-à-l'Original pour en faire l'une des premières sources de phosphates nord-américaines pour l'industrie des batteries LFP ; l'incapacité de la Société à réaliser ses partenariats et à atteindre les objectifs fixés, y compris les partenariats avec IPL, Prayon, l'Université Queen's, SGS Québec, CRP et CMAX ; l'incapacité de la Société à réaliser ses jalons pour le reste de l'année 2023, tel qu'indiqué dans les présentes sous la rubrique Jalons pour le reste de l'année 2023 ; l'incapacité de la Société à développer ses actifs miniers dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, l'incapacité de la Société à réaliser ses taux de récupération primaire du phosphate et ses taux de récupération secondaire des minéraux auxiliaires, tel qu'indiqué ; l'incapacité de la Société à concrétiser son intention de produire du PPA et du Mac LFP ; l'incapacité de la Société à concrétiser son approche fondée sur le partenariat pour passer de la mine à la production de matière active cathodique LFP ; l'incapacité de la Société à se rapprocher des infrastructures existantes et de la main-d'œuvre locale et à réduire l'empreinte carbone afin de diminuer les coûts de production variables et d'obtenir un gain environnemental et social important ; l'incapacité de la Société à créer un plan complet d'économie circulaire autour de ses mines et de ses installations de traitement ; l'incapacité de la Société à créer de nouvelles mines du futur entièrement dédiées à l'industrie des batteries LFP qui apporteront une nouvelle production de phosphate conforme à l'ESG sur le marché sans poser de menace concurrentielle à l'industrie alimentaire ou des engrais et ses mines de phosphate ayant une relation limitée ou inexistante avec l'industrie alimentaire ou des engrais ; l'incapacité de la Société à réaliser les avantages associés à la nouvelle initiative du port de Saguenay de se commercialiser

comme le prochain centre de batteries du Québec après Bécancour ; l'incapacité de la Société à traiter et à envoyer un échantillon de 1 000 kg de concentré de phosphate à Prayon aux fins de traitement ; l'incapacité de la Société à réaliser ses plans de fournir des échantillons de son PPA et de son sulfate de fer qui seront utilisés dans le processus d'homologation des matériaux d'entrée de l'IPL ; l'incapacité de la Société à étendre des études minéralogiques similaires à sa propriété en développement de Bégin-Lamarche ; l'incapacité de la Société à réaliser ses plans de participation à des conférences pour les objectifs et les échéanciers énoncés dans le présent document sous la rubrique Participation à des conférences à venir.

Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Le lecteur est également invité à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/167901>